

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA SEINE-SAINT-DENIS****Séance du 2 février 2017****(10 heures)**

Le 19 janvier 2017

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier du Conseil départemental pour la séance du 2 février 2017, dont l'ordre du jour est le suivant :

OBJET DE L'AFFAIRE	COMMISSIONS INTERESSEES	OBSERVATIONS
- Rapport d'information – Point d'étape sur la candidature pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris et en Seine-Saint-Denis en 2024.	4 ^{ème} commission	
- Stratégie Ressources humaines 2016-2021 <ul style="list-style-type: none">• Approbation du règlement des congés des agents départementaux• Mise à jour du règlement intérieur relatif aux autorisations spéciales d'absence des agents départementaux• Évolution de la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents du département en matière de santé et de prévoyance• Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	1 ^{ère} commission	
- Avis du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis sur le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.	2 ^{ème} commission	
- Nouveau projet éducatif des crèches départementales.	3 ^{ème} commission	

- Avis du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis sur le projet de contrat d'intérêt national « Plaine de l'Ourcq » – Signature.	1 ^{ère} commission	
- Rapport d'activités de la Commission consultative des services publics locaux.	1 ^{ère} commission	
- Demande de changement de dénomination de la commune de Saint-Ouen en Saint-Ouen-sur-Seine.	1 ^{ère} commission	
- Recrutement de contractuels de catégorie A sur poste permanent : mise à jour annuelle des métiers en tension.	1 ^{ère} commission	
- Liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule administratif de fonction.	1 ^{ère} commission	
Communication		
- Compte rendu au Conseil départemental de l'exercice des délégations prévues aux articles L 3211-2, L 3221-10-1, L 3221-12 ou L 3221-12-1 du Code général des Collectivités territoriales.		

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel